



Programmes light, pas d'évaluation en fin de scolarité obligatoire : une régression très forte pour l'EPS qui concerne aussi l'école primaire.

Si les réformes qui concernent le collège restaient en l'état, elles auraient obligatoirement des impacts sur l'ensemble du système éducatif. Elles concernent donc tous les acteurs et actrices qui œuvrent pour un développement de l'EPS à l'école primaire.

Concernant les programmes, le gouvernement n'a tenu compte ni des protestations du SNEP-FSU, ni des 8000 signatures obtenues en 10 jours pour une réécriture de ces programmes EPS. Ceux-ci ont été votés en Conseil supérieur de l'Éducation (dans leur ensemble cycle2-cycle3-cycle4) les 8 et 9 octobre 2015, avec les voix de l'administration, de l'UNSA, du SGEN, de l'UNEF et la FCPE.

Concernant le nouveau brevet des collèges, il est prévu que l'EPS ne soit pas évaluée sur ses programmes. Elle est la seule dans ce cas avec les arts. Elle pourra seulement faire partie d'une évaluation au sein d'un enseignement interdisciplinaire ... à l'oral !

Ces deux mesures placent l'EPS dans une situation nouvelle. Elle devient LA discipline « light » des programmes : 6 pages lui sont consacrées au cycle 4, dont 2 concernent les « croisements disciplinaires », quand le Français en a 27, les enseignements artistiques 13, etc.

Pour tous les cycles, les contenus EPS sont très généraux et d'une grande faiblesse. Ils ne seront d'aucune utilité pour les enseignants du primaire et des collèges, ni pour les étudiants en formation.

Vous trouverez [ci-joint la réaction du SNEP-FSU](#) sur ceux des cycles 2 et 3, les analyses du C4 se trouvant sur [le site du SNEP](#).

Cette situation est en totale contradiction avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui intègre les savoirs et compétences visés par l'EPS dans les fondamentaux. En totale contradiction avec l'annonce de *l'année du sport de l'école à l'université* qui place le développement de l'EPS comme premier objectif. Le tout, mis en place par une ministre qui a été ministre de la jeunesse et des sports et fait de beaux discours sur la santé et l'égalité !

Comment interpréter cette situation ?

Pour les programmes, on pourrait croire à de l'incompétence, puisque ceux-ci ont été réécrits à la va-vite cet été. Dans ce cas, pourquoi ne pas différer leur publication ? Il suffit de se remettre au travail. Mais, il est difficile de ne pas voir la mise en concordance possible de ces programmes avec la réforme du collège qui se réorganise autour des EPI (enseignement pratique interdisciplinaire). Ceux-ci sont annoncés comme LA solution miracle. Ils sont surtout - comme l'ont été les rythmes scolaires en primaire - un bon moyen de faire croire qu'on investit dans l'École... sans investir dans l'École ! Rappelons que la réforme des rythmes s'est

traduite par une diminution effective de l'horaire EPS et par une fragilisation de l'USEP. Les EPI se feront sur les horaires existants et l'EPS est censée y apporter une forte contribution. Une vraie interdisciplinarité requiert des conditions qui ne sont pas réunies dans cette réforme collège et, de fait, les acquisitions spécifiques de l'EPS seront minimisées.

C'est donc une fragilisation historique de l'EPS qu'il nous faut combattre : programmes sans contenus, pas d'évaluation au Brevet, une EPS essentiellement au service des autres disciplines... cet ensemble cumulé représente une régression qui demande une réaction de tous les militant-e-s de l'EPS. Le SNEP-FSU engage une campagne d'opinion de grande ampleur pour mobiliser la profession et ses alliés. Les enseignant-es qui souhaitent le développement de l'EPS dans le primaire y ont toute leur place !

Claire Pontais

Toutes les infos sur le site du SNEP-FSU : rubrique [péda](#) ; rubrique [programmes](#)

[Signez la pétition !](#)